



**USAID** | **MAROC**  
DU PEUPLE AMERICAIN



Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture  
du Développement Rural  
et des Pêches Maritimes

Agriculture & Agrobusiness Intégrés

# FILIERE DES PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES

## Note de Synthèse

**Chemonics International, Inc.**  
**Contract No. 608-M-00-05-00043-01**

**Submitted to:**  
**USAID/Morocco Mission**  
**U.S. Agency for International Development**

**SEPTEMBRE 2005**

Ce rapport a été préparé à l'intention de l'Agence Américaine pour le Développement International. Il a été élaboré par Chemonics International, Inc.



# FILIERE DES PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES

## Note de Synthèse

**Septembre 2005**

Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur. Elles ne reflètent pas obligatoirement les points de vue de l'Agence Américaine pour le Développement International, ni ceux du Gouvernement américain.



## 1. Importance économique de la filière ;

Le secteur des plantes aromatiques et médicinales (PAM) représente une importante activité commerciale au Maroc. Les espèces les plus importantes sur le plan économique sont le thym, la verveine, l'armoise et la lavande. Ces quatre espèces exportées sous la dénomination « herbes » ou « épices » sur plusieurs destinations à travers le monde constitue la colonne vertébrale du secteur des PAM au Maroc. Pour les régions de l'oriental l'armoise et le romarin sont les deux espèces qui dominent le paysage aromatique et médicinal et qui font l'objet de transactions commerciales importantes. L'exploitation du romarin procure environ 81.000 JT/an ce qui correspond à une valeur de 4.050.000,00 DH.

## 2. Production

La production nationale en plantes aromatiques et médicinales est très difficile à cerner pour deux raisons essentielles : L'absence de statistiques nationales et/ou régionale fiables et l'irrégularité des productions qui sont issues essentiellement de peuplements spontanés. Les seules estimations disponibles sont celles émanant de l'Administration des Eaux et Forêts qui gère l'exploitation des domaines forestiers abritant la quasi-totalité des peuplements de PAM spontanés.

### **L'armoise (*Artemisia sp.*)**

Le genre *Artemisia* comprend quelque 400 espèces, réparties sur les cinq continents. Au Maroc, il est représenté par douze espèces dont les plus importantes sont : *A. alba* subsp 'chitachensis', *A. atlantica* var 'maroccana', *A. flahauti*, *A. mestlantica*, *A. negrei*, *A. ifranensis*, *A. herba alba*, *A. arborescens*, *A. absinthium*. L'espèce la plus répandue est l'armoise commune (*Artemisia vulgaris*) dénomé 'Chih'. L'huile essentielle contenue dans les feuilles des *Artemisia* est connue pour ses propriétés régulatrices du cycle menstruel. L'armoise blanche (*artemisia herba alba*) est également d'un grand intérêt économique au Maroc. Sa teneur en huiles essentielles varie de 1 à 1,5 % de matière sèche. Son essence est destinée à l'industrie de la cosmétologie et de la parfumerie. Deux pays se partagent le marché international pour cette huile: le Maroc et la Tunisie. Mais la grosse part revient au Maroc qui détient 90% du marché mondial. Neuf chémotypes ont été identifiés à l'intérieur de l'Aèces aromatiques au Maroc.

### Le romarin (*Rosmarinus officinalis*)

Au Maroc, le romarin se trouve sur les rives de la Moulouya, l'Atlas rifain, le Moyen Atlas, le grand Atlas et l'Oriental. Les peuplements les plus importants sont rencontrés dans les régions de Taourirt, Jerada et Bouarfa. Comme pour l'armoise, plusieurs chémotypes existent à l'intérieur de l'espèce, *Rosmarinus officinalis* et *Rosmarinus eriocalix*.

On estime la partie couverte par le romarin dans l'oriental à environ 432 748 ha ; seulement, il se trouve rarement comme espèce dominante. La production de phytomasse est estimée à

828 298 tonnes. Le Maroc produit en moyenne 60 T d'huiles essentielles de romarin, soit l'équivalent d'au moins 15 000 tonnes de matériel végétal. Mais la production est très variable selon les régions et la pluviométrie annuelle. Les principales régions de production sont Taourirt avec 449 750 T, Figuig avec 207 000 T et Jerrada avec 171 548 T<sup>1</sup>. La région de Ait Boumerieme (Province de Figuig) est parmi les plus productives du Maroc oriental (8500 tonnes en 2000, soit 68 % de la production nationale).

La période de récolte du romarin s'étend de fin mars à fin octobre. La fermeture des récoltes correspond à la période allant du 15 novembre au 15 mars. Il s'agit souvent de domaines des Eaux et Forêts. Les ventes se font sous forme de marché et les prix sont variables d'une année à l'autre.

### 3. Transformation

La grande majorité des plantes médicinales au Maroc, y compris l'armoise et le romarin sont exportées sous formes de plantes séchées ou sous forme d'extraits aromatiques : huiles essentielles, concrète ou/et absolus. Les unités de transformation marocaines disposent en général de technologie simple et artisanale.

Pour les plantes séchées, la transformation reste dans la majorité des cas traditionnelle avec un séchage au soleil ou à l'ombre et des emballages en polypropylène de 30 à 50 kg. Au niveau de quelques unités modernes la chaîne de nettoyage est plus compliquée avec pré-nettoyeurs, des sélectionneurs à plusieurs tamis et des calibreurs. Cette amélioration technologique se traduit par une amélioration considérable dans l'élimination des impuretés dont le taux passe de 35% en cas de séchage traditionnel à 0.2% dans le cas d'une chaîne moderne. La technologie de tisanderie existe mais elle est encore peu répandue au Maroc.

Pour les huiles essentielles, la quasi-totalité des distillateurs marocains ont recours à la vapohydrodistillation moyennant des alambics mobiles, à feu nu. Les technologies utilisées restent artisanale et la gestion des chantiers de distillation peu performante. Ces technologies ont l'avantage d'être peu coûteuses et techniquement facilement manipulables, mais elles souffrent de nombreuses faiblesses (risque de surchauffement, durée de distillation trop longue, procédé pénible etc.)

### 4. Exportation

L'exploitation et la culture des PAM est un secteur qui a pris de l'importance pendant les 20 dernières années aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement<sup>2</sup>. Plus de la moitié de la production mondiale en huile essentielle est actuellement assurée par les pays en voie de développement. Pour certains pays, comme c'est le cas du Maroc, la production nationale est complètement destinée à l'exportation, pour d'autres comme la Chine, l'Inde et l'Indonésie une bonne partie de la production nationale est écoulee sur le marché national. Le secteur des PAM est marqué par une concurrence ardue

---

## SECTION I

---

<sup>1</sup> Source : DREF, Rabat.

<sup>2</sup> Benjlali & Zrira. 2005. *Plantes Aromatique et Médicinales : Atouts du secteur et exigences pour une valorisation durable*. Editions Actes.

et une grande sensibilité aux aléas du commerce international d'où la nécessité pour une organisation professionnelle efficace en mesure d'assurer une régularité de l'offre et une qualité des produits finaux mis sur le marché. Pour le marché européen, les huiles essentielles sont exonérées des droits de douanes.

Les exportations marocaines se font sur diverses destinations dans les cinq continents : Amérique du Nord (USA et Canada), Amérique Latine et du Sud (Mexique, Brésil), Afrique (Tunisie, Gabon, Nigeria...), Europe de l'Ouest et de l'Est, Proche Orient et Extrême Orient, ainsi que l'Australie. Le Maroc exporte environ l'équivalent de 250 millions de dirhams en PAM vers les USA et l'Union Européenne. Les huiles essentielles rapportent à elle seules environ 165 millions de dirhams et on estime que ce potentiel peut doubler.

Le tonnage des PAMs exportées en 2002, toutes espèces confondues, était de 39 849 tonnes pour une valeur de 547 512 668 dhs. Entre 2000 et 2002, le tonnage exporté s'est accru de 56 % et sa valeur de 43% (allant de 382 millions de dirhams, à plus de 547 millions de dirhams).

Le marché français reste la principale destination des productions marocaines. A titre d'exemple en 2002, la France a importé 360 à 400 tonnes de romarin. La lecture des statistiques d'exportation pendant les 5 dernières années montre qu'il existe une certaine fidélisation et spécialisation des pays importateurs vis à vis des produits marocains. A titre d'exemple, la France importe toujours plus de romarin que de thym, alors que pour le Japon c'est l'inverse.

L'armoise est exportée sous le label « Armoise du Maroc ». Cet effort de labellisation a permis aux exportateurs marocains de se forger une bonne réputation sur le marché mondial. En plus, ces derniers ont entamé pendant les dix dernières années une politique de diversification des produits destinés à l'export en mettant le paquet sur les huiles essentielles. L'huile essentielle du romarin est exportée désormais sur plusieurs pays dont l'Espagne, la France, les Etats-Unis et la Grande Bretagne.

A noter qu'en raison de l'irrégularité de la production des peuplements spontanés, elle-même dépendante des aléas climatiques, les exportations en HE de romarin ont connu un déclin continu entre 1995 et l'an 2000 : (environ 115 tonnes exportés en 1995, contre à peine 20 tonnes en l'an 2000). Les exportations marocaines en romarin sur les 10 principales destinations (France, Belgique, Angleterre, Hollande, Espagne, Italie, Canada, Japon, Nigeria, Australie) ont atteint 1007 tonnes pour une valeur de 8743400 dhs.

## **5. Organisation professionnelle**

La quasi-totalité des opérateurs marocains sont des petits producteurs éparpillés dans les régions de production et travaillant pour leur propre compte. Certains opèrent, cependant, pour le compte de grossistes nationaux ou étrangers. Plusieurs petites sociétés opèrent dans le secteur dans l'exploitation des peuplements spontanés, le négoce, l'exportation après nettoyage des plantes séchées, mais très peu sont suffisamment bien intégrées. C'est le cas par exemple des sociétés Biolandes, Maroc Extraction et 'les arômes du Maroc'. Cette dernière dispose d'une usine avec une chaîne intégrée de production (culture, séchage, distillation et extraction .etc.). Aucune organisation professionnelle n'existe ni à l'amont ni à l'aval de la filière.

A l'échelle internationale, le secteur des PAM est marqué par un mouvement d'internationalisation et de regroupement des petites unités industrielles en firmes multinationales. Plus de 50% du marché mondial, estimé à 9,5 milliards de dollars, est actuellement entre les mains de six entreprises multinationales représentant 5 pays : les USA, la Suisse, la France, l'Allemagne et le Japon. Le schéma classique de la filière des

PAM comporte généralement un producteur, un transformateur, un commerçant intermédiaire, un concepteur de préparations et formules à bases d'HE et un utilisateur industrie. La tendance actuellement dans le monde est d'écourter cette chaîne et la ramener à deux opérateurs : le producteur et l'utilisateur final. Cette tendance est également marquée par l'adoption de critères et standards de qualité à tous les niveaux de la chaîne de production.

## 6. Analyses SWOT

### *Forces du secteur*

- La richesse de la flore aromatique au Maroc ;
- la faiblesse du coût de production ;
- Des conditions écologiques favorables pour la production d'huiles essentielles de qualité ;
- Existence de certains avantages comparatifs par rapport aux pays industrialisés comme la difficulté de mécanisation de certaines cultures ;
- Existence d'une dynamique nationale en matière de recherche développement qui a touché plusieurs régions et qui peut être étendue à l'oriental.

### *Faiblesses du secteur*

- Risque de surexploitation des ressources naturelles et donc de dégradation ;
- L'offre régionale (et nationale) est marquée par de grandes fluctuations dans le tonnage et dans les prix ;
- La majorité des espèces, y compris le romarin et l'armoise, sont à l'état spontané, très peu font l'objet de culture avec un suivi technique et agronomique raisonné.
- Dominance des petits producteurs et de petites entreprises fonctionnant avec des moyens artisanaux
- le Maroc continue à exporter une grande partie de sa production aromatique avec une faible valeur ajoutée. De ce fait, la filière plantes aromatiques séchées, mérite d'être revue de l'amont et à l'aval, en particulier, les conditions de séchage, de conditionnement et de commercialisation afin de sauvegarder le label Maroc.
- La tendance du marché mondiale est vers des produits certifiés BIO. Au Maroc seul une infime partie obéit à la certification selon la réglementation européenne 2092/92.
- Le romarin et l'armoise sont de plus en plus concurrencés par les pays méditerranéens, en particulier la Tunisie, la Turquie et l'Espagne ;
- Les différentes plantes aromatiques exploitées industriellement ne bénéficient pas de techniques de récolte rationnelles et de technologies appropriées d'extraction ou/ et d'utilisation ;
- Le secteur souffre de l'absence d'organisation professionnelle capable d'organiser et de promouvoir les intérêts de la filière ;
- Sur le plan technologique, les distillateurs (alambic à feu nu sans aucun contrôle de qualité) sont éparpillés et très souvent de nature artisanale ;
- Les rendements des peuplements spontanés sont faibles et la qualité des huiles extraites souvent médiocre en raison des équipements vétustes, des conditions d'extraction et de conditionnement mal maîtrisées et de la mauvaise conduite des opérations technologiques menées lors de la transformation.

### **Opportunités**

- Un marché mondial en pleine évolution ;
- la diversification des produits à haute valeur ajoutée et l'introduction de cultures des plantes aromatiques doivent être encouragées ;
- La certification s'impose comme une condition *sine qua non* pour les nouveaux marchés en particulier l'aromathérapie, la cosmétique, la phytothérapie et l'agroalimentaire ;
- Une flore nationale très diversifiée ;
- Un coût de production faible.
- Possibilité de mise en culture pour certaines espèces
- Possibilités d'enclencher une dynamique de certification biologique (et/ou biodynamique) dans le court terme
- Possibilité de profiter des mesures incitatives lancé par le Gouvernement dans le cadre de l'INDH.